

REGLEMENT INTERIEUR

Version Décembre 2023

Toute personne qui pénètre dans les locaux de l'Association **doit être adhérente et déposer sa carte** dans les boîtes prévues à cet effet. Seules les personnes, ayant leur carte de membre à jour, y sont admises.
Les gestes barrières doivent être respectés.

Les jeunes de moins de 16 ans (enfants d'adhérents) ne sont pas admis dans les locaux, pour des raisons d'assurance.

Chaque adhérent doit avoir sa propre **assurance responsabilité civile** avec garantie accident de la vie courante.

Le **questionnaire de santé** ci-joint vous permet d'évaluer la nécessité de consulter un médecin.

Une tenue correcte est exigée : des chaussures propres pour entrer dans les salles. **Une serviette est recommandée** pour la gymnastique au sol et les appareils de musculation.

Respectez les locaux ainsi que tout le matériel. **Rangez-le** après utilisation, y compris les poids (salle de musculation et de gymnastique)

Soyez éco-responsable :
Pensez à éteindre les lumières dans les douches, les vestiaires et les salles, si vous estimez être le dernier.

INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX

Les réservations des terrains de squash, tennis, badminton, sont limitées à deux fois 1 heure

par semaine, afin qu'un maximum de personnes puisse profiter des installations.

Rappel : les noms des 2 joueurs doivent être inscrits de façon lisible et non en abrégé.

Les cartes d'adhésion doivent être dans les boîtes, ceci pour faciliter les contrôles sans déranger les joueurs...

Toute anomalie sur le tableau de réservation sera sanctionnée par le bureau de l'Association, par l'annulation du ou des créneaux horaires retenus.

Des voleurs, resquilleurs ou saccageurs perturbent la vie de notre association. Les membres du bureau assureront des contrôles pour le bien-être de tous. Facilitez-leur la vie, ce sont des bénévoles.

Si l'Association ne peut contrôler les dérapages, elle se verra contrainte de limiter les heures d'ouverture des salles : du Lundi au Vendredi, de 8 h à 20 h.

.....Toute personne ne respectant pas ce règlement et / ou ne respectant pas les membres du bureau, sera définitivement interdite dans les locaux de l'Association.

Les membres du bureau de l'Association Sportive et Culturelle se tiennent à votre disposition pour tout renseignement. Vos suggestions nous intéressent ! ...

Association Sportive et culturelle du Centre Hospitalier de PAU
4 boulevard Hauterive
64 046 PAU Cedex

Secrétariat : de 8h30 à 14h30 les lundi, mardi, jeudi. - 05 59 92 50 49 - association.sportive@ch-pau.fr
Présidente : DUCOUT Dominique - 06 71 47 71 97 - dominique.ducout@neuf.fr
Co-président : BAGES Thierry - 06 16 68 73 01 - tb.64@hotmail.fr